

Engagements et objectifs de qualité paysagère

Plan de paysage du Grand Douaisis — 14 mai 2019

Douaisis aggro

Anhiers
Arleux
Aubigny-au-Bac
Auby
Brunemont
Bugnicourt
Cantin
Courchelettes
Cuincy
Dechy

Douai
Erchin
Esquerchin
Estrées
Goeulzin
Guesnain
Hamel
Faumont
Féchain
Férin

Flers-en-Escrebieux
Flines-lez-Raches
Fressain
Lallaing
Lambres-les-Douai
Lauwin-Planque
Lécluse
Marcq-en-Ostrevent
Râches
Raimbeaucourt

Roost-Warendin
Roucourt
Sin-le-Noble
Villers-au-Tertre
Waziers

Communauté de communes de Cœur d'Ostrevent

Aniche
Auberchicourt
Bruille-lez-Marchiennes
Ecaillon
Erre
Fenain
Hornaing
Lewarde
Loffre
Marchiennes

Masny
Monchecourt
Montigny-en-Ostrevent
Pecquencourt
Rieulay
Somain
Tilloy-lez-Marchiennes
Vred
Wandignies-Hamage
Warlaing

	<u>Syndicat mixte du SCoT du Grand Douaisis</u>
MAÎTRE D’OUVRAGE	Nos remerciements vont à tous les partenaires qui, de près ou de loin, ont contribué à une élaboration partagée du Plan de paysage du Grand Douaisis.
PARTENAIRES	• Centre ressource du développement durable (CERDD). • Chambre d’agriculture du Nord. • Douaisis agglo et ses communes. Anhiers, Arleux, Aubigny - au - Bac, Auby, Brunémont, Bugnicourt, Cantin, Courchelettes, Cuincy, Dechy, Douai, Erchin, Esquerchin, Estrées, Goeulzin, Guesnain, Hamel, Faumont, Féchain, Férin, Flers - en - Escre-bieux, Flines - lez - Raches, Fressain, Lallaing, Lambres - les - Douai, Lauwin - Planque, Lécluse, Marcq - en - Ostrevent, Râches, Raimbeau-court, Roost - Warendin, Roucourt, Sin - le - Noble, Villers - au - Tertre, Waziers. • Communauté de communes de Coeur d’Ostrevent (CCCO) et ses communes. Aniche, Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Écaillon, Émerchicourt, Erre, Fenain, Hornaing, Lewarde, Loffre, Marchiennes, Masny, Monche-court, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt, Rieulay, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing. • Conseil départemental du Nord (CD 59). • Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Nord (CAUE 59). • Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM 59), section Douai / Cambrai. • Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du loge-ment (DREAL) des Hauts - de - France. • Établissement public foncier (EPF) des Hauts - de - France. • Mission bassin minier (MBM). • Office du tourisme (OT) du Douaisis. • Parc naturel régional (PNR) de Scarpe-Escaut. • Région des Hauts - de - France. • SPIRE, bureau d’études mandataire du groupement de maître d’œuvre de l’élaboration du SCoT du Grand Douaisis. • Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD). Ainsi que tous les élus communaux du Grand Douaisis.
GROUPEMENT DE MAÎTRISE D’ŒUVRE	• Toporama paysagistes dplg mandataire • Résonance urbaine / Lucie Melas sociologue co-traitant • Urban-éco Ingénierie de l’environnement co-traitant

SOMMAIRE

3

Qu’est-ce qu’un Plan de paysage?	6
Pourquoi un Plan de paysage pour le Grand Douaisis?	7
I. Les quatre engagements	9
II. Les objectifs de qualité paysagère	11
Préalable : les ensembles paysagers du Grand Douaisis	12
1. Pévèle et plaine de la Scarpe	14
Enjeu 1: l’urbanisation linéaire	14
Enjeu 2: les grands boisements dans le paysage	15
Enjeu 3: le rôle de la Scarpe	16
Enjeu 4: la viabilité économique de l’agriculture	18
Synthèse	20
2. Paysages miniers et industriels	22
Enjeu 1: l’urbanisme minier	22
Enjeu 2: l’héritage minier et industriel	24
Enjeu 3: le maintien de l’agriculture	25
Secteur à enjeu: le terril de germinies et l’entrée de Lallaing	28
Synthèse	30
3. Douai et son agglomération	32
Enjeu 1: les entrées et franges de ville	32
Enjeu 2: les zones d’activités	33
Enjeu 3: les voies d’eau	34
Enjeu 4: l’espace public urbain	35
Secteur à enjeu: la RD 645	36
Synthèse	38
4. L’Ostrevent	40
Enjeu 1: pratiques et usages de la vallée de la sensée	41
Enjeu 2: l’arrivée du canal Seine - Nord Europe	42
Enjeu 3: les villages-courtils et villages-interface	43
Enjeu 4: les nouvelles énergies	44
Enjeu 5: les boisements des monts d’Erchin	45
Enjeu 6: le maintien de l’agriculture	46
Synthèse	47
III. Des objectifs à traduire en actions	49

CE QU'EN DIT L'ÉTAT

« Le Plan de paysage est un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local. Il s'agit donc d'une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) en remettant le paysage au cœur du processus. »¹ **Autrement dit, il met en cohérence les politiques sectorielles.**

« Le Plan de paysage est aussi une démarche concertée entre différents acteurs (élus, habitants, entrepreneurs, etc.) au service d'un projet de territoire. Il peut donc influencer les pratiques individuelles. »¹

Un Plan de paysage s'élabore en cohérence avec les principes édictés par la Convention européenne du paysage.

UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ

Un Plan de paysage est un projet partagé qui associe les partenaires locaux et les populations, acteurs de la transformation du territoire. C'est un outil qui permet à la fois aux acteurs locaux d'appréhender l'évolution des paysages de leur territoire de manière prospective.

UNE VISION TRANSVERSALE

En effet, sa logique consiste à dépasser les approches univoques telles que la seule approche règlementaire de protection (qui ne porte pas en elle de dynamique de projet), l'approche d'« intégration paysagère » (où la notion de paysage se réduit souvent à un « verdissement » ou une dissimulation) ou bien encore l'approche de l'ingénierie, dans laquelle la forme du paysage se limite à la somme des contraintes techniques.

« La dimension transversale du paysage (urbanisme, architecture, infrastructures, nature, etc.) impose une vision d'ensemble et un traitement global pour sa bonne prise en compte dans les différentes politiques sectorielles de l'État, des collectivités, des établissements publics et privés. »²

UN DOCUMENT STRUCTURÉ EN TROIS PARTIES

Le corps du Plan de paysage est ainsi composé :

- D'un diagnostic des paysages du Grand Douaisis qui débouche sur une série d'enjeux de paysage.
- D'« objectifs de qualité paysagère » : ils sont la formulation, par les autorités publiques locales, des aspirations des populations concernant les caractéristiques paysagères du Grand Douaisis. C'est l'objet du présent document.
- D'un programme d'actions, formalisé en fiches facilitant la mise en œuvre des objectifs, destinées aux élus locaux et à leurs partenaires.

¹ Source: Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (www.developpement-durable.gouv.fr/)

² Communication relative
à la reconquête des paysages

et à la place de la nature en ville.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

POUR NOURRIR LE SCOT
DU GRAND DOUAISIS

POUR ŒUVRER AU REN-
FORCEMENT DE LA
« CONSCIENCE PAYSAGÈRE »

POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

LE LABEL UNESCO : UNE
PREUVE DE LA CONSCIENCE
MONTANTE ENVERS LE
PAYSAGE

Si le Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis fut lauréat de l'appel à projet « Plan de paysage 2015 » lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, c'est en avançant deux arguments majeurs.

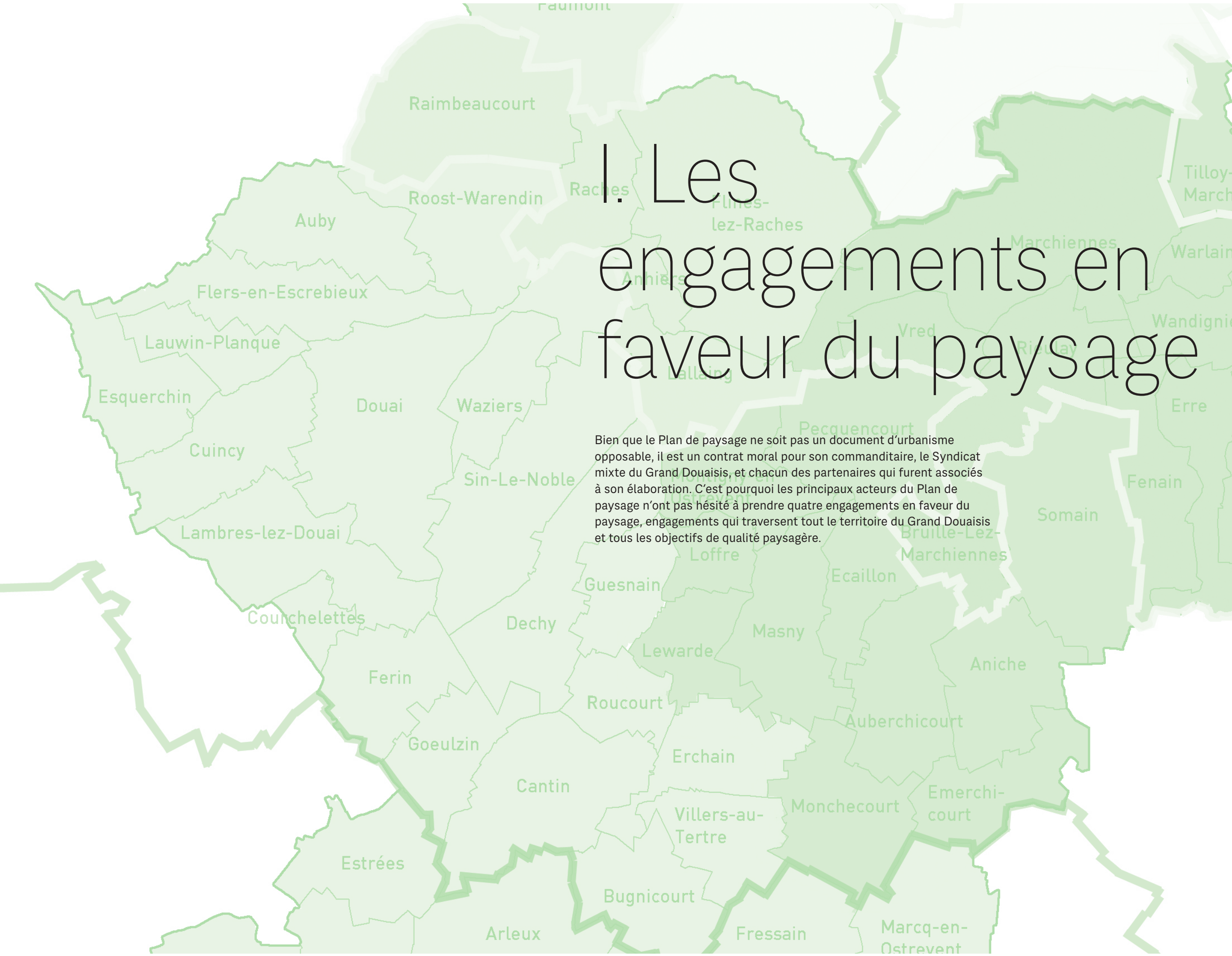
Le Plan de paysage nourrira les volets paysage /urbanisme /environnement du futur SCoT du Grand Douaisis, dont la révision est concomitante à celle du Plan de paysage. Ainsi le Plan de paysage, document non opposable, trouvera-t-il une traduction réglementaire dans le SCoT.

Le Grand Douaisis, territoire dont une grande part fut longtemps marquée par l'industrie, et notamment l'industrie du charbon, a entamé depuis quelques années une mue culturelle profonde qui l'amène à (re)considérer son paysage. Le Plan de paysage offre ainsi l'opportunité de renforcer la « conscience paysagère » des habitants et des élus, de pointer les paysages à protéger, à transformer, et, surtout, de dégager des projets. Il est aussi l'occasion de développer ou renforcer auprès des habitants une certaine fierté envers les lieux qu'ils habitent. Le Plan de paysage a donc une portée prospective, mais aussi pédagogique et morale. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons choisi de faire participer tous les acteurs locaux à son élaboration. Cependant, d'autres raisons plaident en faveur d'un Plan de paysage pour le Grand Douaisis.

Il est admis que l'attractivité économique d'un territoire ne dépend pas seulement de la qualité de ses infrastructures, du niveau de formation de ses habitants ou de sa fiscalité. Elle dépend aussi, et pour une part non négligeable, de sa qualité de vie et de ses paysages. En améliorant ses paysages, on rend le Grand Douaisis plus attractif auprès des entreprises et des personnes qualifiées.

On sait que la qualité du paysage constitue, pour beaucoup de touristes, un critère prépondérant (certaines études classent le paysage en numéro 2 des attentes des touristes, juste derrière la qualité de l'accueil). Situé à proximité de Lille et sur la route de nombre de voyageurs en provenance du nord de l'Europe (Belgique, Pays-Bas, Angleterre) le Grand Douaisis peut capter une partie de ces touristes potentiels.

Longtemps, le paysage du bassin minier fut considéré comme repoussant ou simplement ignoré. Mais les esprits changent. L'inscription en 2012 du patrimoine minier du Nord - Pas-de-Calais à l'UNESCO en tant que patrimoine culturel évolutif fut à la fois la cause et la conséquence d'un changement de regard sur le paysage, et d'une prise de conscience de sa valeur. Le Plan de paysage du Grand Douaisis est un témoin de cette logique.



I. Les engagements en faveur du paysage

Bien que le Plan de paysage ne soit pas un document d'urbanisme opposable, il est un contrat moral pour son commanditaire, le Syndicat mixte du Grand Douaisis, et chacun des partenaires qui furent associés à son élaboration. C'est pourquoi les principaux acteurs du Plan de paysage n'ont pas hésité à prendre quatre engagements en faveur du paysage, engagements qui traversent tout le territoire du Grand Douaisis et tous les objectifs de qualité paysagère.

• **Lutter contre la banalisation des paysages en renforçant les caractères de chacun des grands ensembles paysagers du Grand Douaisis.**

Le Douaisis présente des paysages dont l’histoire, la géographie, les occupations de sol et les dynamiques actuelles sont très diverses. Les paysages de la vallée de la Sensée, par exemple, se distinguent très nettement de ceux de la plaine industrielle et minière de la Scarpe, de l’agglomération douaisienne ou de la Pévèle. Malheureusement, une puissante banalisation des paysages, principalement causée par la péri-urbanisation, mais aussi la prolifération de l’affichage publicitaire et le manque de nature en ville, est à l’œuvre depuis plusieurs décennies. Cette banalisation affaiblit l’identité du Douaisis, menace son attractivité économique et dégrade le cadre de vie des Douaisiens. Il est donc indispensable qu’elle soit combattue dans chaque action politique.

• **Mieux faire connaître la valeur des paysages auprès des décideurs, des habitants, des aménageurs et des touristes.**

Longtemps, les paysages du Douaisis furent méconnus ou négligés, voire méprisés. Il n’en est plus de même aujourd’hui : une conscience paysagère est naissante chez les décideurs et beaucoup d’habitants. Cependant, il reste beaucoup à faire pour que chacun soit convaincu de la valeur de ces paysages et en connaisse tous les caractères.

• **Intégrer la question du paysage dans toutes les politiques sectorielles, tous les projets et tous les documents d’urbanisme.**

Mener une politique en faveur du paysage ne nécessite pas de créer un nouveau service qui lui serait dédié, avec de nouveaux budgets. Cela suppose de considérer que le paysage traverse toutes les politiques, y compris celles qui lui sont a priori étrangères ; cela nécessite d’avoir une ambition paysagère dans tout projet, quel qu’il soit et où qu’il soit.

• **Avoir l’ambition de la qualité pour tout projet d’architecture, d’urbanisme, d’espace public ou d’infrastructure.**

Certains projets récents, qu’ils soient publics ou privés, modestes ou ambitieux, qu’ils portent sur l’architecture, l’urbanisme, l’espace public ou les infrastructures, sont jugés peu qualitatifs voire médiocres par nombre de Douaisiens ou d’élus. Si les causes en sont toujours multiples et propres à chaque projet, il y en a une qui semble permanente : la faiblesse du rôle joué par « l’homme de l’art » dans l’élaboration du projet.

Nous, commanditaires du présent Plan de paysage et acteurs de l’aménagement du territoire du Grand Douaisis, prenons les quatre engagements suivants en faveur du paysage.

- **Lutter contre la banalisation des paysages en renforçant les caractères de chacun des grands ensembles paysagers du Grand Douaisis.**
- **Mieux faire connaître la valeur des paysages auprès des décideurs, des habitants, des aménageurs et des touristes.**
- **Intégrer la question du paysage dans toutes les politiques sectorielles, tous les projets et tous les documents d’urbanisme.**
- **Avoir l’ambition de la qualité pour tout projet d’architecture, d’urbanisme d’espace public ou d’infrastructure.**



II. Les objectifs de qualité paysagère

Au-delà des engagements généraux, des « objectifs de qualité paysagère » sont déclinés dans les pages qui viennent pour chacun des grands ensembles paysagers du Grand Douaisis: la Pévèle et la plaine de la Scarpe, les paysages miniers et industriels, Douai et son agglomération ainsi que l'Ostrevent.

Selon le ministère de la transition écologique et solidaire, les « objectifs de qualité paysagère traduisent les aspirations des acteurs en matière d'évolution des caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. Ces objectifs constituent la base du projet de paysage du territoire. La notion de projet permet de positionner le paysage en tant qu'élément transversal des politiques territoriales. » **Au-delà d'une amélioration du seul paysage, la finalité de ces objectifs est bien d'offrir aux Douaisiens un meilleur cadre de vie et d'améliorer leur bien-être quotidien.**

La définition des objectifs pour le Grand Douaisis résulte d'un séminaire qui a rassemblé des élus du territoire, les partenaires habituels du Plan de paysage ainsi que des représentants du grand public et lors duquel ces objectifs et leur mise en œuvre ont été débattus; ils sont donc partagés, tant dans leur contenu que dans leur expression. Ils expriment une vision politique locale.

Pour qu'ils apparaissent explicites, les objectifs de qualité paysagère font l'objet d'une série de sous-objectifs et sont synthétisés dans une carte pour chaque ensemble paysager. Enfin, ces objectifs trouvent une traduction plus ou moins littérale dans le PADD du SCoT Grand Douaisis, dont l'élaboration fut concomitante à celle du Plan de paysage.

PRÉALABLE : LES ENSEMBLES PAYSAGERS DU GRAND DOUAISIS

1. QUATRE GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

Dans le Grand Douaisis, on distingue quatre grands ensembles paysagers, qui se partagent eux-mêmes en une série d'unités paysagères.

LA PÉVÈLE ET LA PLAINE DE LA SCARPE

- 1.1 La Pévèle et ses balcons
- 1.2 La plaine de la Scarpe

LES PAYSAGES INDUSTRIELS ET MINIERS

- 2.1 Le bassin industriel et minier sur plaine humide
- 2.2 Le bassin industriel et minier sur plateau

DOUAI ET SON AGGLOMÉRATION

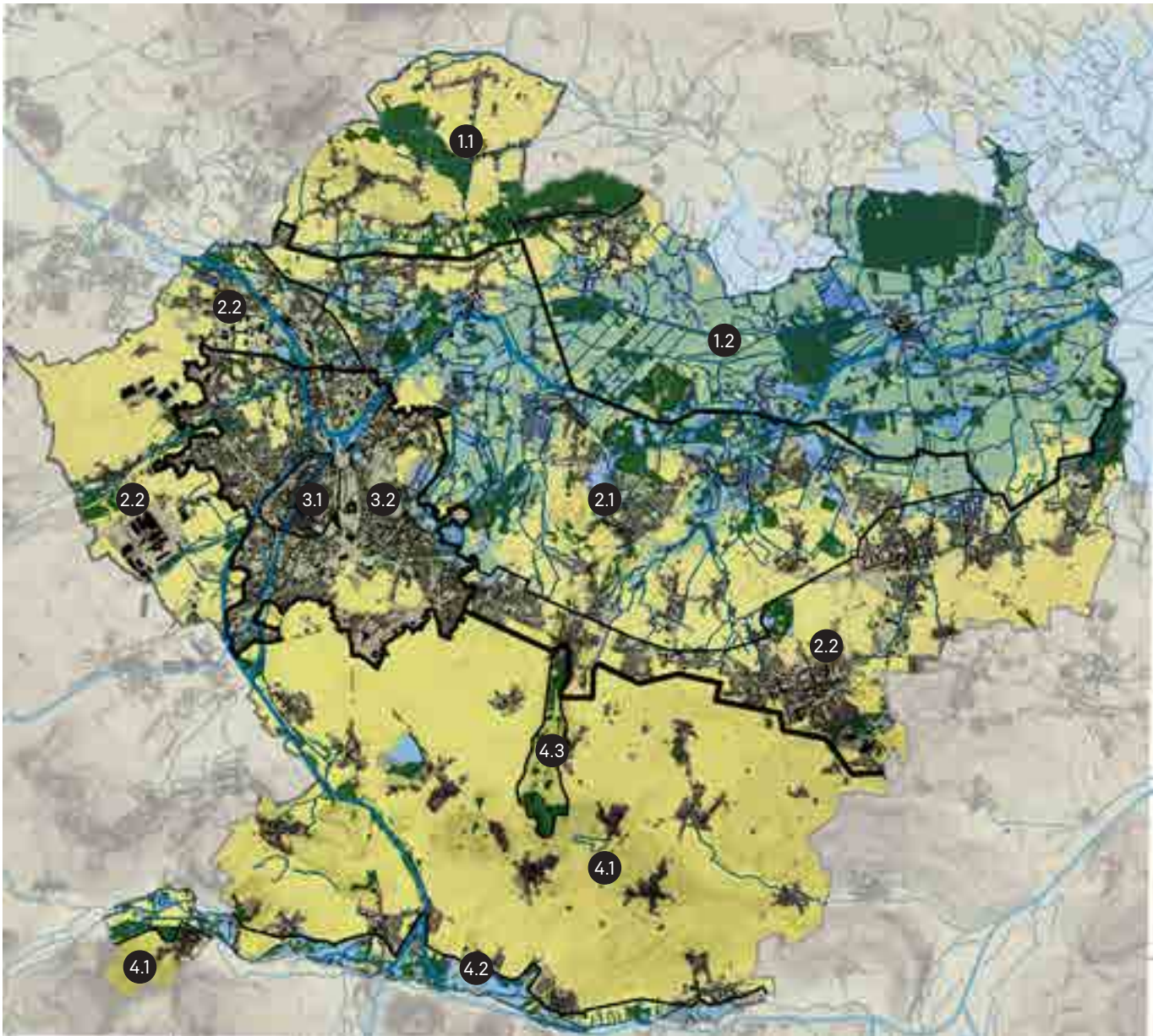
- 3.1 Douai intra-muros
- 3.2 L'agglomération douaisienne

L'OSTREVENT

- 4.1 Le plateau agricole
- 4.2 La vallée de la Sensée
- 4.3 Les Monts d'Erchin

2. DES VILLAGES SOUVENT À L'INTERFACE DE DEUX ENSEMBLES PAYSAGERS

Les villages et les bourgs n'appartiennent pas toujours à l'un ou l'autre des ensembles paysagers. S'il est vrai que, par exemple, Monchecourt ou Bugnicourt appartiennent entièrement au plateau de l'Ostrevent, beaucoup d'autres villages sont situés à l'interface de deux ensembles. Cette position stratégique, à l'interface de deux terroirs (plateau et vallée, par exemple), leur a permis des activités agricoles variées et complémentaires. C'est particulièrement valable pour les villages qui bordent la vallée de la Sensée, comme Arleux, Aubigny-au-Bac, Brunémont ou Hamel.



LES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS ET LEURS UNITÉS PAYSAGÈRES

- Cours d'eau naturel ou artificiel
- Zone en eau permanente
- Surface artificialisée
- Bois et forêt
- Espace agricole humide
- Espace agricole
- Limite de grand ensemble paysager
- Limite d'unité paysagère

1. PÉVÈLE ET PLAINE DE LA SCARPE
ENJEU 1: L'URBANISATION LINÉAIRE

DYNAMIQUES

Aujourd’hui, on assiste tout à la fois:

- À une extension sans limites des « cordons bâtis ». S’il est indéniable que l’urbanisme en cordons des villages de la Pévèle est traditionnel, des coupures rurales entre deux communes subsistaient, ainsi qu’un centre urbain. A contrario, l’extension sans fin de ces « villages-rue » tend à supprimer l’alternance entre villages et champs, à fermer les « fenêtres » sur le paysage rural, à affaiblir la centralité des aires urbaines, à fragmenter les espaces agricoles et à segmenter les continuités écologiques.
- Au développement d’une architecture pavillonnaire banale, « sur catalogue », qui entraîne une homogénéisation et une banalisation de l’architecture et de l’espace public.

ENJEUX

L’enjeu apparaît donc double:

- La maîtrise, voire l’arrêt de l’urbanisation linéaire. Ce qui, indirectement, concerne l’attractivité des centres urbains, la capacité de la ville à se reconstruire sur elle-même et la densité urbaine. Mais aussi la préservation de discontinuités entre les espaces urbains (et donc la présence de coupures rurales ou de nature).
- L’architecture moderne et sa cohérence avec le patrimoine bâti rural.

OBJECTIF
DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Préserver de larges ouvertures paysagères
entre les aires urbaines

- En densifiant les espaces urbanisés.
- En préservant les espaces non bâtis (agricoles, de nature, etc.).
- En préservant des « balcons paysagers » dans l’urbanisation linéaire de la Pèvèle.

ENJEU 2: LES GRANDS BOISEMENTS DANS LE PAYSAGE

DYNAMIQUES ET ENJEUX

Les boisements historiques humides font l’objet d’une protection grandissante, et semblent donc figés dans leurs emprises. Mais des peupleraies se développent en lisière de forêt, souvent sur des prairies, ce qui brouille la perception des forêts dans le paysage. Par ailleurs, l’accessibilité au public de ces bois reste perfectible.

OBJECTIF
DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Ré-insérer les espaces boisés dans les
politiques d’urbanisme et de paysage

- En les intégrant à la trame verte.
- En préservant leur caractère humide.
- En les ouvrant à tous les publics.
- En intégrant des boisements dans les espaces urbains.

ENJEU 3 : LE RÔLE DE LA SCARPE

DYNAMIQUES ET ENJEUX

Principale voie de communication du Douaisis pendant de nombreux siècles, la Scarpe est aujourd’hui peu, voire pas du tout naviguée, malgré une tentative récente de la part des pouvoirs publics locaux de la reconquérir. Étroitesse de la voie, envasement, écluses obsolètes ou vieillies : les obstacles à son usage sont nombreux. Mais les chemins de halage des cours d’eau majeurs du Douaisis — Scarpe et canal de la Sensée notamment — deviennent progressivement des supports de mobilité douce.

Canalisée, la Scarpe présente aujourd’hui une richesse biologique faible. Sa traversée reste difficile en certains endroits clés du territoire (par exemple au droit du terril de l’Escarpelle). Enfin, la Scarpe dispose d’un patrimoine technique bien réel (écluse, pont levis, etc.), mais non protégé.

Cette rivière rassemble donc de multiples enjeux qui concernent aussi bien les fonctions et usages que le patrimoine ou la biodiversité.

OBJECTIF
DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Faire de la Scarpe un lieu pluriel

- En promouvant les circulations douces (plaisance, itinéraires cyclable et pédestre, etc.) et les pratiques de loisirs (pêche, aviron, etc.)
- En en faisant un support de centralité urbaine (tourner la ville vers l’eau).
- En valorisant son patrimoine technique et architectural.
- En renforçant son écosystème.
- En facilitant sa traversée.



¹ Râches. Des relations perdues entre la Scarpe et l’industrie

ENJEU 4 : LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

DYNAMIQUES	Les emprises agricoles tendent à décliner, souvent au profit de l'urbanisation. En particulier, les prairies sont remplacées par des labours ou de l'extension urbaine. Pourtant, les espaces agricoles sont les garants de la préservation des paysages ruraux, de l'ouverture de l'espace, du maintien d'une certaine biodiversité, et, surtout, d'une activité économique non délocalisable.
ENJEUX	L'enjeu global, celui de la préservation des espaces agricoles, se décline en plusieurs sous-enjeux : • Le renforcement de la viabilité économique de l'activité agricole, ce qui suppose, entre autres, de ne pas enclaver les espaces agricoles et de préserver leurs emprises. • La compatibilité des pratiques agricoles avec la proximité de la ville. • Plus spécifiquement, la protection des prairies, notamment en lisière de boisements humides.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Préserver les paysages ruraux en protégeant les espaces agricoles • En désenclavant les espaces agricoles cernés par la ville • En préservant les continuités d'espaces agricoles. • En soutenant l'élevage extensif favorable au maintien des prairies. • Dans la plaine, en préservant et restaurant le réseau hydrographique d'assainissement. • En restituant certaines infrastructures d'assainissement disparues (comme d'anciens fossés) • En restaurant le patrimoine architectural agricole. • En promouvant une architecture de qualité pour les bâtiments agricoles d'aujourd'hui. Préserver les paysages ruraux en cultivant un dialogue entre urbains et agriculteurs • En diversifiant les activités agricoles pour les adapter aux consommateurs locaux (activités équestres, séjours et repas à la ferme, circuits courts, etc.). • En facilitant la circulation des engins agricoles et l'accès aux champs. • En promouvant l'agriculture biologique en périphérie des villes.
--------------------------------	---

PÉVÈLE ET PLAINE DE LA SCARPE : LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- A

PRÉSERVER DE LARGES OUVERTURES PAYSAGÈRES ENTRE LES AIRES URBAINES.

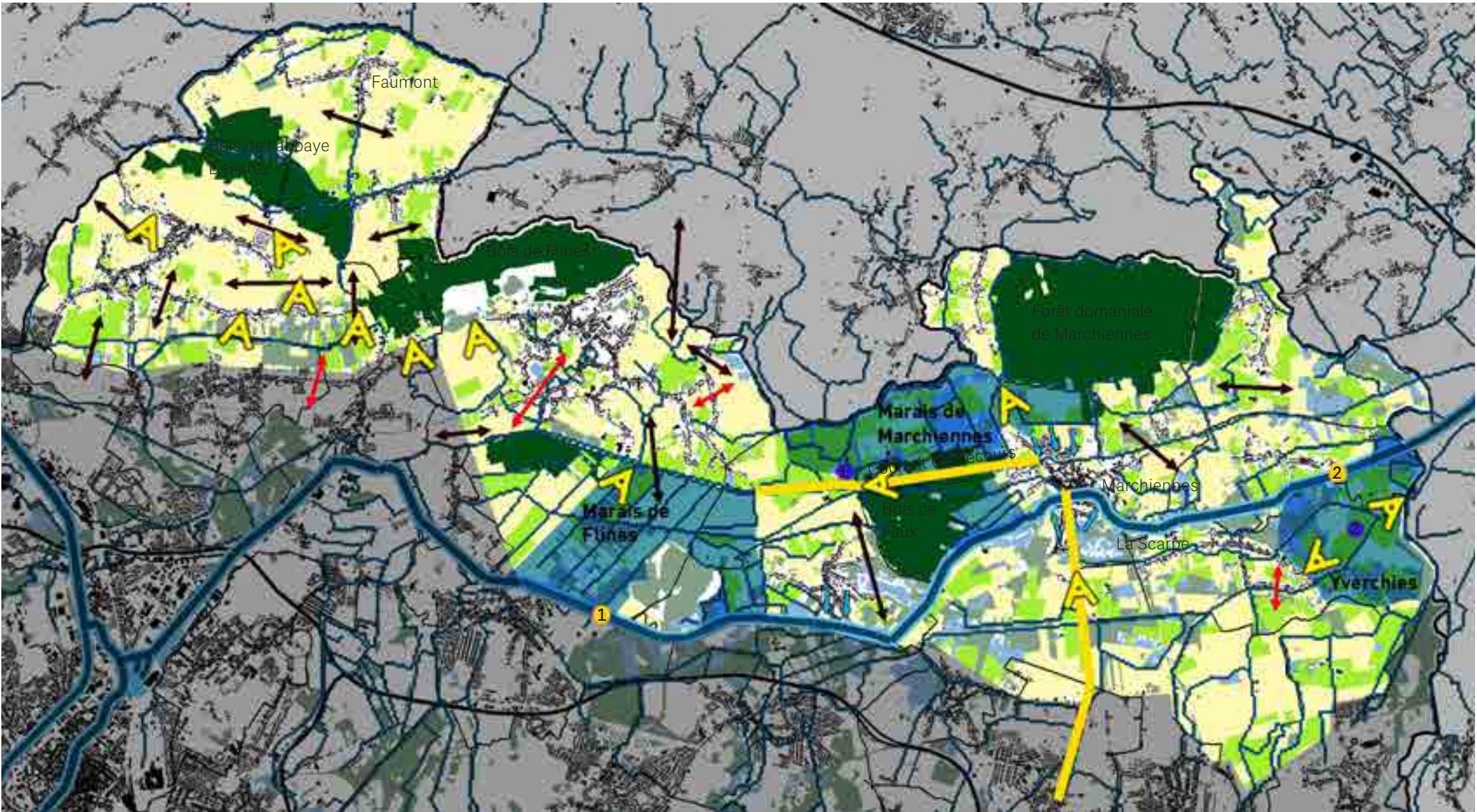
 - En densifiant les espaces urbanisés.
 - En préservant les espaces non bâtis (agricoles, de nature, etc.).
 - En préservant des « balcons paysagers » dans l’urbanisation linéaire de la Pèvèle.
- RÉ-INSÉRER LES ESPACES BOISÉS DANS LES POLITIQUES D’URBANISME ET DE PAYSAGE.

 - En les intégrant à la trame verte.
 - En préservant leur caractère humide.
 - En les ouvrant à tous les publics.
 - En intégrant des boisements dans les espaces urbains.
- FAIRE DE LA SCARPE UN LIEU PLURIEL.

 - En promouvant les circulations douces (plaisance, itinéraires cyclable et pédestre, etc.) et de pratiques de loisirs (pêche, aviron, etc.)
 - En en faisant un support de centralité urbaine (tourner la ville vers l’eau).
 - En valorisant son patrimoine technique et architectural : pont-levant à Lallaing 1, écluse et pont-levant à Warlaing 2.
 - En renforçant son écosystème.
 - En facilitant sa traversée.
- PRÉSERVER LES PAYSAGES RURAUX EN PROTÉGEANT LES ESPACES AGRICOLES.

 - En désenclavant les espaces agricoles cernés par la ville
 - En préservant les continuités d’espaces agricoles.
 - En soutenant l’élevage extensif favorable au maintien des prairies.
 - Dans la plaine, en préservant et restaurant le réseau hydrographique d’assainissement.
 - En restituant certaines infrastructures d’assainissement disparues (comme d’anciens fossés)
 - En restaurant le patrimoine architectural agricole : ferme du Faux Vivier 1 et ferme d’Hyverchies 2.
 - En promouvant une architecture de qualité pour les bâtiments agricoles d’aujourd’hui.
- PRÉSERVER LES PAYSAGES RURAUX EN CULTIVANT UN DIALOGUE ENTRE URBAINS ET AGRICULTEURS.

 - En diversifiant les activités agricoles pour les adapter aux consommateurs locaux (activités équestres, séjours et repas à la ferme, circuits courts, etc.).
 - En facilitant la circulation des engins agricoles et l’accès aux champs.
 - En promouvant l’agriculture biologique en périphérie des villes.



- EXISTANT

 - Bâti
 - Bois ou peupleraie
 - Eau stagnante
 - Espace humide
 - Autre espace : zone artificialisée, tertil, etc.
 - Limite communale
 - Limite du Grand Douaisis
 - Territoire extérieur à l’ensemble paysager « Pèvèle et plaine de la Scarpe »
- ENSEMBLES PAYSAGERS D’INTÉRÊT PATRIMONIAL

 - Marais de Flines
 - Marais de Marchiennes
 - Route de Flines
 - Route de Marchiennes

N

2. PAYSAGES MINIERS ET INDUSTRIELS
ENJEU 1: L'URBANISME MINIER

DYNAMIQUES

Depuis plusieurs décennies, l'urbanisation, ou plutôt la péri-urbanisation du bassin minier, se fait de la manière suivante:

- Le développement de zones d'activités et résidentielles le long des grands axes routiers et aux entrées d'autoroute.
- L'urbanisation entre les cités minières ou ouvrières isolées et les bourgs anciens.
- L'urbanisation des « parvis agricoles ». Les cônes de vue éloignés en direction des terrils (et parfois des chevalements) subissent également les effets d'une urbanisation pouvant conquérir les espaces ouverts des pieds de terrils.
- Le peu de renouvellement de « la ville sur la ville ».

Ces dynamiques urbaines ont les conséquences suivantes:

- Une perte de la centralité des villages.
- Le gommage des séquences bâties qui individualisent les bourgs.
- Une fragmentation des espaces agricoles et, parfois, une perte de leur valeur foncière.
- Une segmentation des continuités écologiques.
- La disparition des fenêtres paysagères, que ce soit sur le paysage du plateau de l'Ostrevent (notamment depuis la RD 645) ou sur les éléments patrimoniaux de l'activité minière.
- Un relatif désintérêt pour les patrimoines non miniers que sont, par exemple:
 - L'architecture vernaculaire, religieuse, civile, de la reconstruction.
 - Les ponts industriels et les ponts levants au-dessus de la Scarpe.
 - Certains espaces agricoles traditionnels.

ENJEUX

Les enjeux apparaissent donc pluriel:

- La maîtrise de l'urbanisation linéaire et de l'étalement urbain.

Ce qui, indirectement, concerne l'attractivité des centres urbains, la capacité de la ville à se reconstruire sur elle-même et la densité urbaine. Mais aussi la préservation de discontinuités entres les espaces urbains (et donc la présence de coupures rurales ou de nature).

- La densité et la qualité urbaine et paysagère des extensions urbaines.
- La relation entre la ville et les cours d'eau, entre la ville et la campagne (franges), entre la ville et les emblèmes miniers.
- L'architecture moderne et sa cohérence avec le patrimoine bâti vernaculaire.
- L'ouverture de la notion de patrimoine à des patrimoines qui ne sont ni miniers ni protégés par l'État.

OBJECTIFS
DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Renouveler les espaces urbanisés sur eux-mêmes

- En luttant contre l'étalement urbain.
- En rénovant les cités (minières, ouvrières, jardins, etc.) dans un double but: améliorer la vie quotidienne et valoriser le patrimoine.
- En valorisant l'architecture vernaculaire.
- En donnant à l'espace public plus d'urbanité.

Faire de l'ossature minière et industrielle la trame de l'urbanisme de demain

- En préservant les tracés et les emprises de l'activité minière et industrielle (canaux, cava-liers, etc.).
- En mettant en scène l'héritage de l'activité minière et industrielle.
- En donnant une fonction aux infrastructures minières et industrielles délaissées.

ENJEU 2 : L'HÉRITAGE MINIER ET INDUSTRIEL

ENJEUX

- La valorisation du patrimoine minier construit encore présent, ce qui concerne à la fois l'économie du Douaisis (tourisme), l'amélioration du cadre de vie et la préservation de la mémoire du lieu. Le confortement du label UNESCO est également en jeu.
- La valorisation des paysages miniers néo-naturels et leur accessibilité.
- La reconversion des cavaliers miniers comme liaisons douces et supports d'une trame verte.
- Les cités : qu'elles soient minières ou non, les enjeux résident dans leur requalification, leur adaptation aux modes de vie d'aujourd'hui et la relation urbaine qu'elles doivent entretenir avec le bourg ancien.
- La centrale électrique d'Hornaing en tant que monument dans le paysage consitue un enjeu en elle-même.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Faire de l'héritage de l'activité minière des emblèmes du paysage

- En entretenant la diversité des formes de terrils (noirs / végétalisés, coniques / tabulaires...). On trouvera un équilibre entre les terrils noirs (emblématiques de l'histoire) et les terrils néo-naturés (symboles du renouveau).
- En préservant le grandiose des terrils.
- En préservant les parvis agricoles.
- En veillant à la visibilité des terrils depuis les axes de circulation.
- En qualifiant mieux les limites et les clôtures des terrils.
- En poursuivant les aménagements unitaires et continus des anciens cavaliers.

Transformer les lieux hérités de l'activité minière en lieux de vie

- En diversifiant les usages doux sur les terrils et les cavaliers.
- En qualifiant mieux les entrées des terrils et en les rendant accessibles à tous.

ENJEU 3 : L'AGRICULTURE

ÉTAT DES LIEUX

Bien que l'activité minière et industrielle ait considérablement transformé le paysage, et bien que l'urbanisation occupe une part croissante du sol, des paysages agricoles, souvent traditionnels, subsistent. L'urbanisation liée à la mine s'étant préférentiellement faite hors des zones inondables (le long de la RD 645), c'est dans les zones humides, et notamment dans la plaine de la Scarpe, que ces espaces ruraux sont restés les plus amples. Aujourd'hui, l'occupation de sol du bassin minier s'apparente à une mosaïque très complexe mêlant l'héritage de l'activité minière, des espaces urbains plus ou moins denses, le réseau de transport et des espaces ruraux traditionnels très anciens.

L'enjeu se trouve dans le maintien des espaces agricoles mais aussi la reconquête des terres délaissées ou polluées à des fins agricoles.

ENJEUX

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Considérer les paysages agricoles comme parties intégrantes du bassin minier

- En protégeant les emprises agricoles, notamment les formes agricoles traditionnelles (saules têtards, prairies humides, etc.)
- En faisant des espaces agricoles les parvis des emblèmes miniers.

Reconquérir les terres polluées

- En les verdissant pour les dépolluer.
- En leur donnant un usage.



¹ Des espaces agricoles qui font office de «parvis» des terrils: ouverture de la vue, valorisation de la silhouette du terril par l'horizontalité du sol. Râches. Source: Toporama paysagistes.

² Au cœur du bassin minier, des espaces agricoles ancestraux. Lallaing. Source: Toporama

SECTEUR À ENJEU :
LES FRANGES DU TERRIL DE GERMINIES À LALLAING

Le terril de Germinies, le collège Joliot-Curie, la cité du Moucheron, la rocade minière, le bourg de Lallaing: autant d'éléments juxtaposés ou seulement reliés de façon fonctionnelle par la voirie. Par ailleurs, le terril est peu visible depuis la rocade ou la route qui mène à Lallaing tandis que les espaces agricoles sont fragmentés. Il est donc proposé de:

- Préserver les espaces agricoles, et ce pour deux raisons: parce qu'ils sont le témoin du paysage antérieur au paysage minier; parce qu'ils forment le parvis du terril de Germinies.
 - Préserver les fossés de drainage des sols.
 - Récréer un réseau complet de fossés, dans le respect de la trame parcellaire.
 - Valoriser et restaurer le patrimoine vernaculaire: ferme et pont-levant.
 - Tourner la cité du Moucheron vers l'espace public.
 - Dégager des vues en travelling depuis la voirie, et notamment depuis la rocade minière, sur le terril.
 - Supprimer (une grande partie de) la végétation spontanée qui s'est développée dans les interstices. Entre la cité du moucheron et le terril, on pourra dégager un vaste espace ouvert, public, et polyvalent d'usage.
 - Ouvrir un itinéraire privilégié de traversée du terril. Cette traversée ne mettra pas en cause de la néo-naturation et la biodiversité du terril. Donner à voir les nombreux bassins de lagunage.
- EXISTANT
- Espace urbanisé
 - Espace de néo-nature
 - Scarpe et lagunage
 - Infrastructure routière



PAYSAGES MINIERES ET INDUSTRIELS : LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

RENOUVELER LES ESPACES URBANISÉS SUR EUX-MÊMES.

- En promouvant la ville compacte.
- En rénovant les cités dans un double but : améliorer la vie quotidienne et préserver le patrimoine.
- En valorisant l'architecture vernaculaire.
- En donnant à l'espace public plus d'urbanité.

FAIRE DE L'OSSATURE MINIÈRE LA TRAME DE L'URBANISME DE DEMAIN.

- En préservant les tracés et les emprises de l'activité minière et industrielle :
Scarpe canalisée et canal de dérivation.
Cavalier.
Chevalement (Roost-Warendin, Anhiers, Lewarde).
- En mettant en scène l'héritage de l'activité minière.
- En donnant une fonction aux infrastructures minières.

FAIRE DE L'HÉRITAGE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE DES EMBLÈMES DU PAYSAGE.

- En entretenant la diversité des formes de terrils (noirs / néo-naturés, coniques / tabulaires...). On trouvera un équilibre entre les terrils noirs (emblématiques) et les terrils néo-naturés (symboles du renouveau).
- En préservant le grandiose et la monumentalité des terrils.
- En préservant les « parvis ».
- En veillant à la visibilité des terrils depuis les axes de circulation.
- En qualifiant mieux les limites des terrils.
- En aménageant les anciens cavaliers de façon unitaire et continue.

FAIRE DE L'HÉRITAGE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE DES LIEUX DE VIE.

- En diversifiant les usages doux des terrils et des cavaliers.
- En qualifiant mieux les entrées des terrils et en les rendant accessibles à tous.

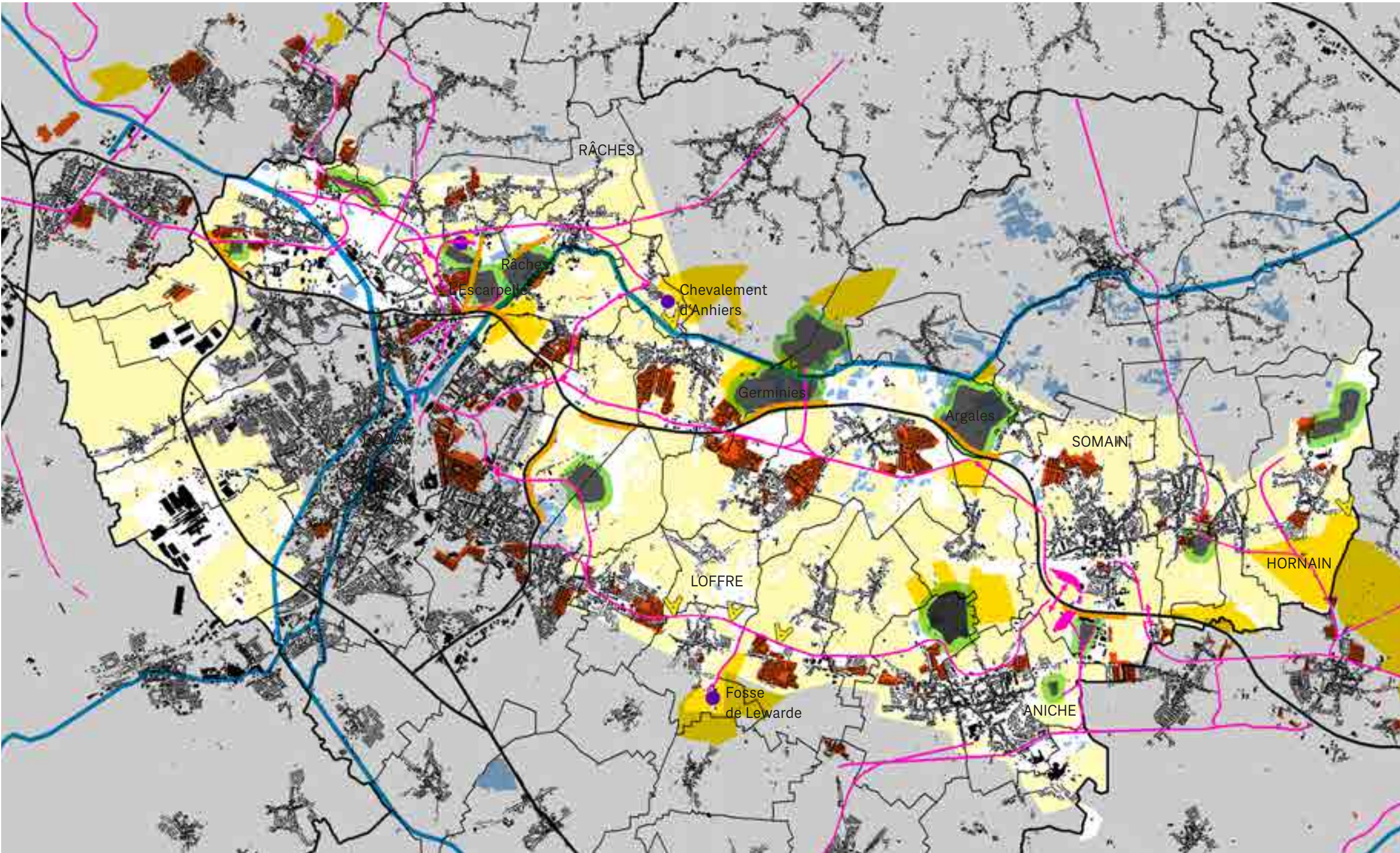
CONSIDÉRER LES PAYSAGES AGRICOLES COMME PARTIES INTÉGRANTES DU BASSIN MINIER.

- En protégeant les emprises agricoles, notamment les formes agricoles traditionnelles.
- En faisant des espaces agricoles les « parvis » des emblèmes miniers.

RECONQUÉRIR LES TERRES POLLUÉES.

- En les verdissant pour les dépolluer.
- En leur donnant un usage.

PRÉSERVER LES VUES.



EXISTANT

Bâti

Eau

Voie routière majeure

Limite communale

Limite du Grand Douaisis

Territoire extérieur à l'ensemble paysager «Paysages miniers et industriels»

N

3. DOUAI ET SON AGGLOMÉRATION
ENJEU 1: LES ENTRÉES ET FRANGES DE VILLE

DYNAMIQUES	Territoire en mutation rapide dont la constitution est en cours, la périphérie de Douai est traversée par de nombreuses dynamiques, dont beaucoup sont typiques des villes moyennes françaises. À savoir: • Le développement et /ou l’extension de grands sites industriels et logistiques sur le plateau, à proximité des rocadés routières. • Le développement d’infrastructures de transport à l’échelle nationale. • Le développement des transports en commun et des modes de déplacement doux. • Le développement de grands équipements énergétiques (champ éolien et ligne THT). • L’aménagement de grands équipements sur d’anciens sites miniers ou sur des terres agricoles. • Le développement de l’agriculture biologique à l’interface entre la ville et la campagne. Il en résulte un paysage qui est le reflet de l’économie d’aujourd’hui, mais désorganisé et jugé laid par de nombreux habitants. L’entrée dans l’agglomération est déqualifiée, ce qui dégrade la perception de la ville de Douai auprès de ses visiteurs.
OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Qualifier les paysages des franges urbaines • En assurant une transition agro-urbaine entre la ville et les espaces agricoles. • En faisant des architectures monumentales des repères dans le paysage. • En qualifiant les zones économiques périphériques et les échangeurs routiers.
	

¹ Une confrontation ville / campagne en lisière sud de l’agglomération douaisienne. Lambres-Lez-Douai. Source: Toporama paysagistes. 2017.

ENJEU 2: LES ZONES D’ACTIVITÉS

ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX	Des zones d’activités très disqualifiantes se sont développées en périphérie de l’agglomération douaisienne. Mono-fonctionnelles, conçues comme des quartiers indépendants de la ville qui les borde, elles occupent pourtant de vastes surfaces et accueillent chaque jour des milliers de gens venant y travailler. Si elles furent longtemps considérées comme des espaces sans autre ambition qu’économique et utilitaire, elles sont aujourd’hui envisagées comme des espaces insatisfaisants.
OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Renforcer l’attractivité des zones d’activités et de commerce en en faisant des lieux pluriels • En en faisant des oasis de nature. • En faisant de leurs espaces publics des espaces partagés avec des populations venues de l’extérieur. • En les rendant habitables (mélange des fonctions et des usages). • En requalifiant leurs franges. • En améliorant la qualité architecturale. • En dégageant des ouvertures visuelles vers les paysages.
	

¹ Zone mono-fonctionnelle; quelques espaces résiduels et sans affectation. ZI de Dornignies, Douai. Source: Toporama paysagistes. 2017.

ENJEU 3 : LES VOIES D’EAU

ÉTAT DES LIEUX
ET DYNAMIQUES

La Scarpe et le canal de dérivation, qui traversent Douai et son agglomération, apportent tout à la fois de la «nature en ville» (ouverture sur le ciel, eau, végétaux de milieu humide, etc), mais aussi un lien continu avec la ville moderne périphérique et, au-delà, le Grand Douaisis. Or, l’absence de navigation de voyageurs sur l’eau, le relatif délaissement des abords du canal de dérivation et le développement d’un urbanisme qui leur tourne le dos ont fait perdre de la force et de l’intérêt à ces cours d’eau.

ENJEU

L’enjeu premier est de mieux faire participer les voies d’eau du paysage et de l’organisation du territoire du Grand Douaisis en ne les cantonnant pas à un rôle d’évacuation des eaux pluviales.

OBJECTIF
DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Tourner l’agglomération douaisienne vers ses
voies d’eau

- En faisant des voies d’eau un lien entre la ville-centre, l’agglomération et le Douaisis.
- En ré-installant de la navigation de voyageurs.
- En requalifiant les quais et les berges de la Scarpe et du canal de dérivation.
- En développant les activités de loisirs et de tourisme.
- En valorisant le patrimoine fluvial (ponts, écluses, etc.).



¹ Le canal de dérivation, une infrastructure circulatorie sans relation avec la ville qui le borde. Douai. Source : Toporama paysagistes.

ENJEU 4 : L’ESPACE PUBLIC URBAIN

ÉTAT DES LIEUX
ET ENJEUX

Comme dans beaucoup de centres historiques, la tendance est à la valorisation patrimoniale du centre ancien. Cette action politique concerne aussi bien les monuments que l’espace public, qui est progressivement requalifié (boulevards, places, bords de Scarpe). Les boulevards périphériques, et notamment ceux qui sont empruntés par le BHNS, sont un exemple de cette tendance ; les places récemment rénovées en sont un autre. Cependant, la requalification de l’espace public s’observe moins intensément dans les espaces urbanisés périphériques. Pour des raisons historiques, le tissu urbain présente une rupture entre Douai intra-muros et l’agglomération extra-muros, rupture plus forte encore qu’entre les différentes communes qui constituent l’agglomération douaisienne.

Qualifier l’espace public pour qualifier le pay-
sage urbain

- En dépolluant les friches polluées.
- En développant une charte d’aménagement des espaces publics.
- En optant pour des revêtements et mobiliers nobles et pérennes.
- En recourant à l’ « homme de l’art » dans tout projet d’architecture, d’urbanisme, de paysage, d’espace public ou d’infrastructure.

Renforcer la liaison entre Douai intra-muros et
l’agglomération douaisienne

- En assurant des continuités d’aménagement entre Douai intra-muros et son agglomération (le long des voies d’eau, ferrées et routières).
- En renforçant le rôle d’interface des boulevards périphériques de Douai intra-muros.

SECTEUR À ENJEU : LA RD 645 ET SA CONURBATION

La conurbation formée par les communes de Sin-le-Noble, Dechy et Guesnain s'étire de part et d'autre de la RD 645. Mêlant cités minières et villages anciens, lotissements et opérations urbaines récentes, ce morceau d'urbanisation apparaît désorganisé. Enfin, la récente réorganisation de la RD 645, dans le cadre de la création du BHNS, n'a pas résolu les dysfonctionnements, mais en a peut-être créé de nouveaux, en accentuant la coupure entre le nord et le sud.



- ORIENTATIONS DE PROJET**
-  Renforcer les relations transversales, affaiblies par le BHNS.
 -  Créer une épaisseur agro-urbaine entre les espaces urbanisés et le plateau de l'Ostrevent, grâce à la création de courtils et la promotion d'une agriculture biologique en bordure d'habitat.
 -  Préserver les rares continuités agricoles et écologiques (TVB).
 -  Maintenir les emprises agricoles, ce qui, par ricochet, encouragera le renouvellement de la ville sur elle-même, et non son extension.
 -  Rénover les cités minières.
 -  Constituer un front bâti cohérent de part et d'autre de la RD 645.
 -  Aménager de façon unitaire les emprises des cavaliers.
 -  Restituer la continuité des cavaliers
 -  Préserver la vue perspective historique sur la collégiale de Douai.
 -  Préserver les vues latérales sur le paysage.
 -  Envisager le parc Charles Bertin et le bois de Lewarde comme étant les deux extrémités d'un projet cohérent.
- EXISTANT**
-  Limite communale
 -  Plan cadastral



DOUAI ET SON AGGLOMÉRATION : LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

QUALIFIER LES PAYSAGES DES FRANGES URBAINES.

- En assurant une transition agro-urbaine entre la ville et les espaces agricoles.
- En faisant des architectures monumentales des repères dans le paysage (usine chimique d'Auby, centre hospitalier, beffroi de Douai, collégiale, éoliennes).
- En qualifiant les zones économiques périphériques et les échangeurs routiers.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DE COMMERCE EN EN FAISANT DES LIEUX PLURIELS.

- En en faisant des oasis de nature.
- En faisant de leurs espaces publics des espaces partagés avec des populations venues de l'extérieur.
- En les rendant habitables (mélange des fonctions et des usages).
- En requalifiant leurs franges.
- En améliorant la qualité architecturale.
- En dégagant des ouvertures visuelles vers les paysages.

TOURNER L'AGGLOMÉRATION DOUAIISIENNE VERS SES VOIES D'EAU.

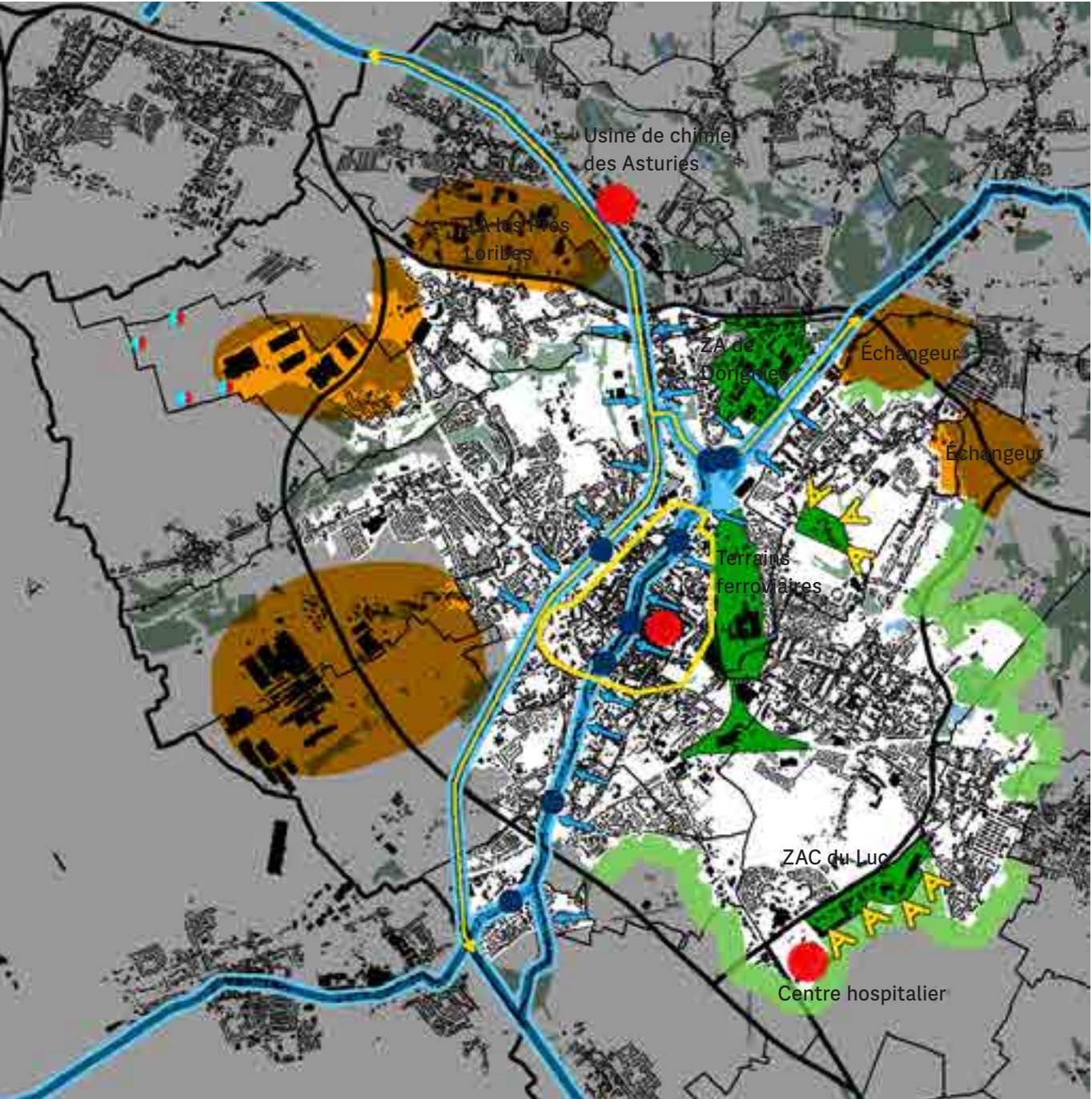
- En faisant des voies d'eau un lien entre la ville-centre, l'agglomération et le Douaisis.
- En ré-installant de la navigation de voyageurs.
- En requalifiant les quais et les berges de la Scarpe et du canal de dérivation.
- En développant les activités de loisirs et de tourisme.
- En valorisant le patrimoine fluvial (ponts, écluses, etc.).

QUALIFIER L'ESPACE PUBLIC POUR QUALIFIER LE PAYSAGE URBAIN.

- En dépolluant les friches polluées de centre-ville.
- En optant pour des revêtements et mobiliers nobles et pérennes.
- En développant une charte d'aménagement des espaces publics.
- En recourant à l'« homme de l'art » dans tout projet d'urbanisme, d'architecture, de paysage ou d'espace public.

RENFORCER LA LIAISON ENTRE DOUAI INTRA-MUROS ET L'AGGLOMÉRATION DOUAIISIENNE.

- En assurant des continuités d'aménagement entre Douai intra-muros et son agglomération (le long des voies d'eau, ferrées et routières).
- En renforçant le rôle d'interface du boulevard périphérique de Douai intra-muros.



EXISTANT

Éolienne

Voie routière majeure

Limite communale

Limite du Grand Douaisis

Espace végétalisé (bois, espace agricole, jardin, etc.)

Territoire extérieur à l'ensemble paysager « Douai et agglomération douaisienne »

4. L'OSTREVENT

ENJEU 1: PRATIQUES ET USAGES DE LA VALLÉE DE LA SENSÉE

DYNAMIQUES

Bien que le paysage de la vallée de la Sensée évoque une certaine intemporalité et semble quasi immuable, nombreuses sont les dynamiques actuelles qui le transforment, notamment en ce qui concernent ses usages et les manières de l'habiter.

- Désertion des villages, et notamment des centres-village.
- Bâti ancien en relative déshérence mais valorisation du patrimoine rural (fermes, battellerie, etc.) et aménagement des espaces publics des villages. Création ou rénovation des équipements publics.
- Abandon des exploitations agricoles de fond de vallée. Déclin, voire disparition, de l'hortillonnage autour des étangs.
- Développement ou maintien des peupleraies, enfrichement des marais.
- Privatisation des zones humides, mais aussi des abords des marais (HLL et peupleraies privées). Densification et pérennisation des constructions.
- Développement du tourisme vert (randonnées, découverte des marais, pêche, hébergement touristique...)
- Re-conquête et protection des espaces de nature par les pouvoirs publics.

ENJEUX

Les enjeux d'usage et de partage de l'espace apparaissent donc multiples.

- Protection et valorisation des espaces de nature.
- Mise en accessibilité des berges des étangs. Préservation et (re) création de vues sur les étangs.
- Gestion des conflits d'usage entre les chasseurs et les touristes.
- (Re)développement de l'hortillonnage.
- Développement du tourisme (circuits touristiques autour des richesses de la vallée: nature, exploitation de la tourbe, chasse au gibier d'eau, mégalithes, etc.).
- Requalification et/ou suppression des HLL, anciennement de villégiature.
- Adaptation de l'habitat ancien à des fins d'hébergement touristique.

Faire du paysage le bien commun de tous les usagers de la Sensée

- En multipliant les accès à l'eau ouverts à tous.
- En multipliant les points de vue sur l'eau.
- En assurant la continuité des itinéraires autour des étangs et avec le Pas-de-Calais.
- En mixant les usages et les usagers.

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

ENJEU 2: L'ARRIVÉE DU CANAL SEINE - NORD EUROPE

LE PROJET ET SES CONSÉQUENCES

ENJEU

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Le futur canal Seine-Nord Europe devrait se connecter au canal de la Sensée, juste au sud du Grand Douaisis. Le trafic fluvial augmentera donc sur le canal de la Sensée, et de plus gros bateaux l'emprunteront, ce qui va nécessiter des aménagements permettant de les accueillir. Bien que ce projet soit avant tout économique, voire écologique, il aura un impact fort sur le paysage du Douaisis: certains ponts devront être sur-élevés, certaines berges réaménagées ou renforcées.

L'anticipation du canal Seine-Nord Europe représente donc un enjeu de paysage, et non seulement économique et technique.

Faire de l'arrivée du canal Seine - Nord Europe l'occasion de (re)penser le paysage du canal de la Sensée

- En autorisant la sur-élévation des ponts tout en préservant l'architecture de ceux qui apparaissent de valeur et/ou patrimoniaux.
- En veillant à ce que le niveau d'eau actuel des étangs demeure.
- En repensant les berges et les chemins de halage.



¹ Les ponts au-dessus du canal de la Sensée, un patrimoine architectural qui participe du paysage. Aubigny-aubac. Source: google map.

ENJEU 3 : LES VILLAGES-COURTIL ET LES VILLAGES-INTERFACE

ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX

Encore aujourd’hui, les villages du plateau de l’Ostrevent s’apparentent à des « villages - courtil », soit des villages groupés, parfois perchés, entourés de jardins. Cependant, on constate depuis plusieurs décennies un affaiblissement voire une disparition de ces courtils, progressivement remplacés par des zones économiques ou pavillonnaires. Par ailleurs, on note un développement urbain peu qualitatif le long des grandes voies routières, notamment en périphérie de village, ainsi que la construction de grands bâtiments agricoles, tels des silos, plus ou moins isolés. L’enjeu réside donc dans le risque de banalisation et d’étalement de ces villages.

En s’installant à la limite entre le plateau et la vallée de la Sensée, d’autres villages s’apparentent à des « villages-interface », moitié plateau, moitié vallée. Ils assurent le passage de l’un à l’autre.

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Renforcer les courtils des villages de plateau

- En protégeant les courtils existants.
- En développant les centres plutôt que les périphéries.
- En intégrant la création de courtils dans tout projet urbain de périphérie.

ENJEU 4 : LES NOUVELLES ÉNERGIES DANS LE PAYSAGE

ÉTAT DES LIEUX

Un parc éolien est déjà présent dans le Grand Douaisis, et quelques projets de création ou d’extension sont en cours. Par ailleurs, le Schéma régional éolien du Nord (SRE) rend possible leur développement, du-moins en théorie, dans la plupart des territoires du Douaisis. Le plateau agricole de l’Ostrevent se trouvant à l’écart de la plupart des protections de nature et de patrimoine, et son urbanisation se présentant sous la forme de villages groupés, de larges espaces demeurent très propices au développement de l’éolien.

LE GRAND DOUAISIS, UN TEPCV

Enfin, on n’oubliera pas que le Grand Douaisis est un « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), ce qui, selon le ministère de la transition énergétique et solidaire, est « un territoire d’excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s’engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. »

UN ENJEU ÉNERGÉTIQUE GÉNÉRAL, UN ENJEU PAYSAGE LOCAL

Mais les parcs en projet rencontrent des oppositions de la part de certains habitants et certains élus, notamment pour des raisons de paysage. Si l’éolien représente un enjeu énergétique majeur à l’échelle nationale, voire mondiale, il constitue un enjeu paysager fort à l’échelle locale. De plus, l’enjeu dépasse les seules éoliennes : des projets en cours et à venir de « nouvelles énergies » (géothermie, méthanisation, solaire, etc.) présenteront un impact paysager majeur.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Veiller à un développement modéré et sans brutalité de l’éolien

- En refusant toute rupture d’échelle avec les villages.
- En plaçant les éoliennes selon les lignes de force du territoire (crêtes et talweg, grandes infrastructures, etc.).
- En intégrant, dans toute étude d’impact, la notion d’« influence paysagère » de l’éolien sur un territoire, et non seulement celle de « co-visibilité », trop réductrice.

Conjuguer paysage et « nouvelles énergies »

- En combinant les enjeux écologiques, économiques et paysagers dans tout projet.

ENJEU 5 : LES BOISEMENTS DES MONTS D'ERCHIN

ÉTAT DES LIEUX

Les Monts d’Erchin sont une butte sableuse et grèseuse, dont les pentes, moins fertiles et plus pentues que les terres du plateau, sont aujourd’hui boisées. Comme la toponymie du village de Lewarde l’indique (lewarde = le guet), cette butte a longtemps servi à surveiller les horizons (une tour de pierre en est un vestige). Bien que cette butte ne domine le plateau que de quelques mètres, elle constitue aussi un point de repère dans le paysage. Devenu un espace de nature et de loisirs, les Monts d’Erchin forment un belvédère potentiel sur le plateau, et notamment la fosse de Lewarde.

TROIS ENJEUX

Les enjeux sont donc de trois ordres.

- La préservation et la valorisation des boisements.
- La préservation (ou la création) de vues sur le plateau de l’Ostrevent et le Centre historique minier depuis les Monts.
- La création ou le renforcement d’une trame verte et bleue entre le Nord (bassin minier) et le sud du territoire (plateau de l’Ostrevent).

OBJECTIFS
DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Protéger et renforcer les bois d’Erchin comme lieu de nature et de patrimoine

- En étoffant et en confortant les boisements.
- En communiquant mieux sur leurs richesses paysagères, patrimoniales et de biodiversité.

Faire de la butte un belvédère sur le paysage

- En dégageant des vues sur le plateau depuis les itinéraires de découverte.



¹ La tour de guet du bois de Lewarde, témoin de l’histoire du lieu. Lewarde. Source : Toporama paysagistes.
¹ Une fenêtre paysagère fortuite

depuis le bois de Lewarde vers la plaine. Lewarde. Source : Toporama paysagistes.



ENJEU 6 : L'AGRICULTURE

ÉTAT DES LIEUX
ET ENJEUX

Terre fertile, l’Ostrevent se caractérise d’abord par des paysages agricoles en openfields dont la majesté et l’intemporalité sont reconnues par la plupart des douaisiens. Mais la pression foncière et les difficultés économiques des agriculteurs tendent à rogner sur les terres agricoles, et donc, à terme, menacent les paysages.

OBJECTIF
DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Préserver les terres agricoles

- En soutenant les agriculteurs.
- En favorisant les circuits agricoles courts.



¹ Immensité et intemporalité des espaces agricoles du plateau de l’Ostrevent. La préservation de l’activité agricole: une condition de

la préservation du paysage. Source : Toporama paysagistes.

L'OSTREVENT : LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- A

FAIRE DU PAYSAGE LE BIEN COMMUN DE TOUS LES USAGERS DE LA SENSÉE.

 - En multipliant les accès à l'eau ouverts à tous.
 - En multipliant les points de vue sur l'eau.
 - En assurant la continuité des itinéraires.
 - En mixant les usages et les usagers.
- FAIRE DE L'ARRIVÉE DU CANAL SEINE - NORD EUROPE L'OCCASION DE (RE)PENSER LE PAYSAGE DU CANAL DE LA SENSÉE.

 - En autorisant la surélévation des ponts tout en préservant l'architecture de ceux qui apparaît de valeur et / ou patrimoniale.
 - En veillant à ce que le niveau d'eau des étangs ne change pas.
 - En repensant les berges et les chemins de halage.
- RENFORCER LES COURTILS DES VILLAGES DU PLATEAU.

 - En protégeant les courtils existants.
 - En développant les centres plutôt que les périphéries.
 - En intégrant la création de courtils dans tout projet urbain de périphérie.
- VEILLER À UN DÉVELOPPEMENT MODÉRÉ ET SANS BRUTALITÉ DE L'ÉOLIEN.

 - En refusant toute rupture d'échelle avec les villages.
 - En plaçant les éoliennes selon les lignes de force du territoire.
 - En intégrant la notion d'«influence paysagère» de l'éolien.
- CONJUGUER «NOUVELLES ÉNERGIES» ET PAYSAGE.

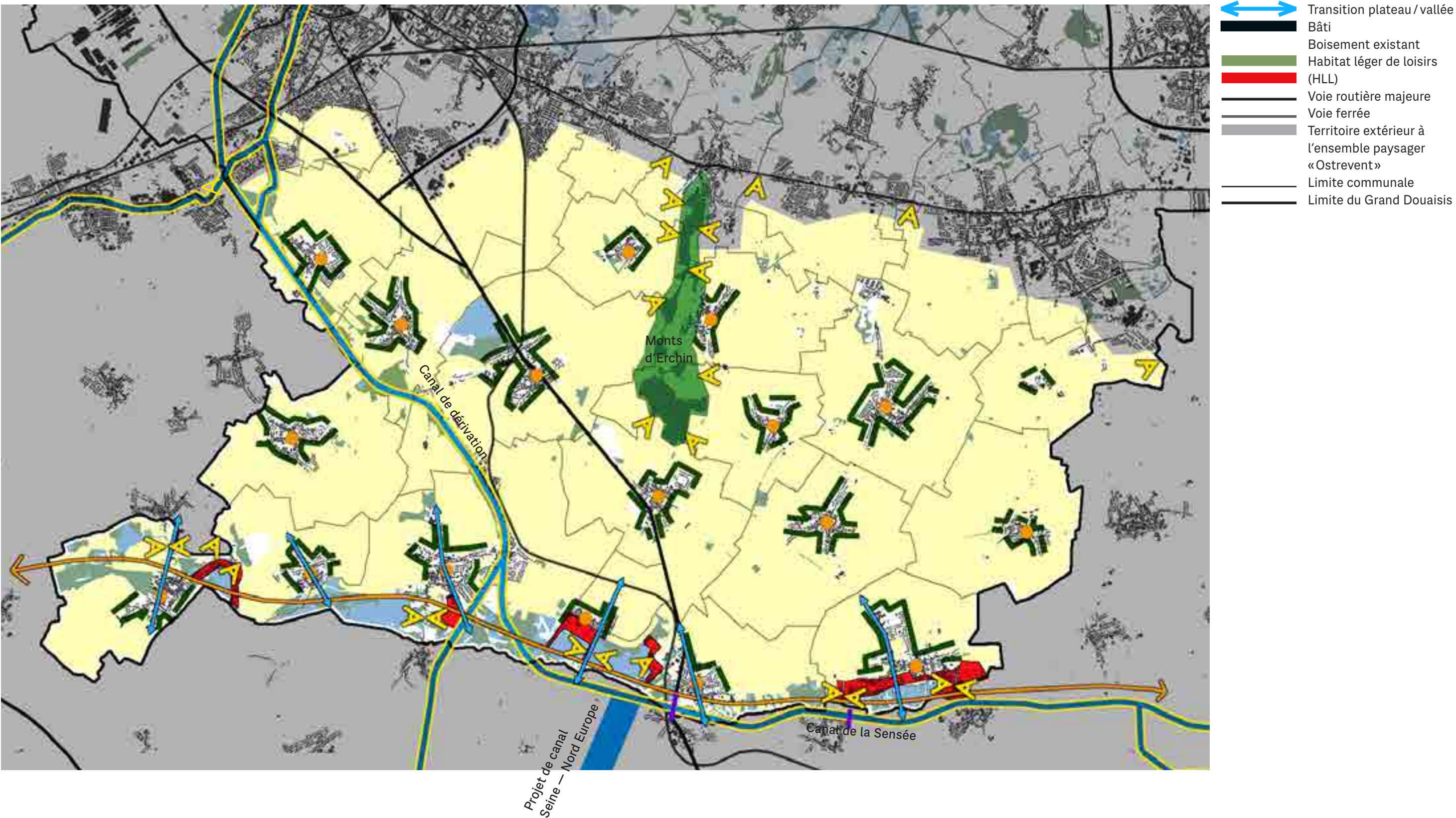
 - En combinant les enjeux écologiques, économiques et de paysage dans tout projet.
 - En veillant à ce que la notion de paysage soit distinguée de celle d'écologie.
- PROTÉGER LES BOIS D'ERCHIN COMME LIEU DE NATURE ET DE PATRIMOINE.

 - En étoffant et confortant les boisements.
 - En communiquant mieux sur les richesses paysagères, patrimoniales et de biodiversité des Monts.
- A

FAIRE DE LA BUTTE UN BELVÉDÈRE SUR LE PAYSAGE.

 - En dégageant des vues sur le plateau depuis les itinéraires de découverte.
- PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES.

 - En soutenant les agriculteurs.
 - En favorisant les circuits agricoles courts.





III. Des objectifs à traduire en actions

Selon le Ministère de la transition écologique et solidaire, « le Plan de paysage définit des actions relevant des différentes politiques sectorielles, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de qualité paysagère. »

Lors d'un séminaire regroupant les acteurs majeurs du paysage du Grand Douaisis (Syndicat mixte du Grand Douaisis, élus locaux de Douaisi agglomération et de la CCCO, techniciens des collectivités, DREAL Hauts-de-France, PNR Scarpe-Escaut, Mission bassin minier, CAUE 59, etc.), une liste d'actions permettant de mettre en œuvre les objectifs de qualité paysagère fut établie. Elles sont listées et développées dans le cahier de fiches-actions.

1. Pévèle et plaine de la Scarpe	
En vert : actions prioritaires	
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	ACTIONS
• Préserver de larges ouvertures paysagères entre les aires urbaines.	• 1.4. « Préserver et développer les prairies en soutenant l'élevage extensif ».
• Ré-insérer les espaces boisés dans les politiques d'urbanisme et de paysage.	• 1.7. « Boisements humides : maintenir les boisements existants ; rétablir des continuités boisées ; reconvertir les peupleraies en boisements diversifiés ».
• Faire de la Scarpe un lieu pluriel.	• 1.1. « Redonner des usages à la Scarpe, à ses affluents et aux canaux ».
• Préserver les paysages ruraux en protégeant les espaces agricoles.	• 1.3. « Mieux mettre en valeur le patrimoine local ». • 1.4. « Préserver et développer les prairies en soutenant l'élevage extensif ». • 1.5. « Préserver et restaurer le réseau hydraulique et d'assainissement à ciel ouvert ; le restituer progressivement le cas échéant ».
• Préserver les paysages ruraux en cultivant un dialogue entre urbains et agriculteurs.	
•Autres objectifs	• 1.2. « Préserver et valoriser les « routes-perspectives » (route de Flines et route de Marchiennes) ». • 1.6. « Préserver et valoriser les routes pavées ».

2. Paysages miniers et industriels	
En vert : actions prioritaires	
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	ACTIONS
• Renouveler les espaces urbanisés sur eux-mêmes. Faire de l'ossature minière la trame de l'urbanisme de demain.	• 2.2. « Mieux qualifier le paysage urbain des cités minières ». • 2.3. « Protéger les cavaliers et poursuivre leur aménagement ». • 2.6. « Ouvrir des « fenêtres » sur l'héritage minier le long de certaines routes ».
• Faire de l'héritage de l'activité minière des emblèmes du paysage.	• 2.1. « Accentuer la singularité de chaque terril pour valoriser la chaîne des terrils ». • 2.4. « Mieux qualifier les abords, les entrées et les limites des terrils ». • 2.6. « Ouvrir des « fenêtres » sur l'héritage minier le long de certaines routes ».
• Faire de l'héritage de l'activité minière des lieux de vie.	• 2.1. « Accentuer la singularité de chaque terril pour valoriser la chaîne des terrils ». • 2.2. « Mieux qualifier le paysage urbain des cités minières ». • 2.3. « Protéger les cavaliers et poursuivre leur aménagement ».
• Considérer les paysages agricoles comme parties intégrantes du bassin minier.	
• Reconquérir les terres polluées.	• 2.5. « Reconquérir les friches ».
• Préserver les vues.	• 2.6. « Ouvrir des « fenêtres » sur l'héritage minier le long de certaines routes ».

3. Douai et son agglomération	
En vert : actions prioritaires	
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	ACTIONS
• Qualifier les paysages des franges urbaines.	• 3.1. « Requalifier l'entrée sud-est de Douai pour en faire une référence ». • 3.5. « Créer une transition agro-urbaine entre les espaces urbains et les espaces agricoles ». • 3.6. « Favoriser le retour de la nature en milieu urbain habité, y compris dans les tissus d'activité en périphérie de la ville ».
• Renforcer l'attractivité des zones d'activités et de commerce en en faisant des lieux pluriels.	• 3.6. « Favoriser le retour de la nature en milieu urbain habité, y compris dans les tissus d'activité en périphérie de la ville ». • 3.7. « Valoriser les friches industrielles comme lieu de nature ».
• Tourner l'agglomération douaisienne vers ses voies d'eau.	• 3.2. « Faire vivre les voies d'eau pour mieux assurer le lien entre Douai intra-muros et son agglomération ». • 3.4. « Mieux valoriser le patrimoine de Douai pour promouvoir le tourisme ».
• Qualifier l'espace public pour qualifier le paysage urbain.	• 3.3. « Requalifier le boulevard de Liège et ses abords pour améliorer la relation entre le nouveau quartier de la gare et Douai intra-muros ».
• Renforcer la liaison entre Douai intra-muros et l'agglomération douaisienne.	• 3.3. « Requalifier le boulevard de Liège et ses abords pour améliorer la relation entre le nouveau quartier de la gare et Douai intra-muros ».

4. Ostrevent	
En vert : actions prioritaires	
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	ACTIONS
• Faire du paysage le bien commun de tous les usagers de la Sensée.	• 4.5. « Mieux accueillir en vallée de la Sensée ». • 4.6. « Améliorer la qualité écologique et paysagère de la vallée et des plans d'eau ».
• Faire de l'arrivée du canal Seine - Nord Europe l'occasion de (re)penser le paysage du canal de la Sensée.	
• Renforcer les courtils des villages du plateau.	• 4.3. « Faire des chemins ruraux des supports de valorisation des paysages et des supports de la transition paysagère village / plateau ». • 4.4. « Requalifier un espace public majeur par village ».
• Veiller à un développement modéré et sans brutalité de l'éolien.	
• Conjuguer « nouvelles énergies » et paysage.	
• Protéger les bois d'Erchin comme lieu de nature et de patrimoine.	
• Faire de la butte un belvédère sur le paysage.	• 4.1. « Travailler des vues et des belvédères sur le plateau depuis les itinéraires de découverte des Monts d'Erchin.
• Préserver les terres agricoles.	• 4.2. « Diversifier l'activité agricole et intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage ».

